

RCS : VILLEFRANCHE - TARARE

Code greffe : 6903

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VILLEFRANCHE - TARARE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00494

Numéro SIREN : 479 932 261

Nom ou dénomination : A.A. DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 03/09/2018 sous le numéro de dépôt B2018/003496

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
VILLEFRANCHE - TARARE

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2018/003496**
n° de gestion : **2004B00494**
n° SIREN : **479 932 261 RCS Villefranche-Tarare**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Villefranche - Tarare certifie avoir procédé le
03/09/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de la société :

A.A. DEVELOPPEMENT - Société à responsabilité limitée
574 Chemin de la Croix de Fer Parc du Peloux 69400 Limas -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :

Dépôt des comptes annuels



349209

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise		AA Développement		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		Parc du Peloux 574 Chemin de la Croix de Fer 69400 LIMAS		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		4 7 9 9 3 2 2 6 1 0 0 0 3 1		Néant *		☐	
				Exercice N clos le		3 1 1 2 2 0 1 7	
				N-1		3 1 1 2 2 0 1 6	
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
						Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC			
	Frais de développement*	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (1)	AH		AI		2004 B 494	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		Déposé au Greffe	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		du Tribunal de Commerce	
	Terrains	AN		AO		de VILLEFRANCHE-TARARE	
	Constructions	AP		AQ		le 3.08.18	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS		sur le 30.08.18 / 3496	
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
Immobilisations en cours	AV		AW				
Avances et acomptes	AX		AY				
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT				
Autres participations	CU		CV		475 040		
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE		15		
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BH		BI				
TOTAL (II)		BJ		BK		475 055	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY			
	Autres créances (3)	BZ		CA		374 484	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		353 050	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF		CG		6 986		
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI				
TOTAL (III)		CJ		CK		381 471	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écarts de conversion actif* (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO		1A		856 526	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Classe de réserve de propriété *		Immobilisations		Stocks :		Créances :	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Copie certifiée conforme
à l'original

Désignation de l'entreprise		AA Développement		Néant * ☐	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 96 000)	DA	96 000	96 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	9 600	9 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	691 246	654 140	
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	35 451	48 626	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK			
	TOTAL (I)	DL	832 297	808 366	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
TOTAL (II)		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	18		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	19 823	19 824	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	2 407	2 381	
	Dettes fiscales et sociales	DY	1 981	2 503	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	24 229	24 708		
Ecarts de conversion passif* (V)	ED				
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	856 526	833 074		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	24 229	24 708	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	18			

Désignation de l'entreprise :		AA Développement				Néant * ☐			
		Exercice N				Exercice (N-1)			
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC			
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD		FE		FF			
		FG	900	FH		FI	900		
		FJ	900	FK		FL	900		
	Chiffres d'affaires nets*								
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO			
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP			
	Autres produits (1) (11)					FQ			
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	900		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*						FS		
	Variation de stock (marchandises)*						FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*						FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*						FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*						FW	3 791	
	Impôts, taxes et versements assimilés*						FX	322	
	Salaires et traitements*						FY		
	Charges sociales (10)						FZ	979	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	$\left\{ \begin{array}{l} \text{Sur immobilisations} \\ \text{Sur actif circulant : dotations aux provisions*} \\ \text{Pour risques et charges : dotations aux provisions} \end{array} \right. \begin{array}{l} \text{- dotations aux amortissements*} \\ \text{- dotations aux provisions} \end{array}$						GA	
								GB	
								GC	
								GD	
	Autres charges (12)						GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	5 092	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(4 192)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)						GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)						GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	39 920	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	1 516	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM		
	Différences positives de change						GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	41 436	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*						GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	147	
	Différences négatives de change						GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	147	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	41 436		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	37 244		

Désignation de l'entreprise :		AA Développement		Néant * ☐		
		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)		HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)		HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ				
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	1 793	2 143		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	42 336	54 029		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 885	5 402		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	35 451	48 626		
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO		
	(2)	Dont {	produits de locations immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG			
	(3)	Dont {	- Crédit-bail mobilier*	HP		
	- Crédit-bail immobilier		HQ			
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H		
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	41 435	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	51 320	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)		HX		
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges		A1		
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)		A2	979	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4		
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6		obligatoires	A9
						979
	(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N		
				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

RÈGLES ET MÉTHODES

PRÉAMBULE

La présente annexe est établie pour les entreprises n'excédant pas deux des trois critères suivants :

Total du chiffre d'affaires	€ 8 000 000
Total du bilan	€ 4 000 000
Effectif moyen	50

RÈGLES GÉNÉRALES D'ÉVALUATION

Les conventions générales ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- continuité d'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les options retenues pour l'arrêté des comptes sont la comptabilisation en charges dès lors que le règlement CRC 2004-06 le permet. Les règles relatives aux composants de deuxième catégorie ainsi que les provisions pour grosses révisions ne sont pas arrêtées, l'entité n'étant pas concernée.

Le cas échéant, les circonstances qui empêchent de comparer, d'un exercice à l'autre, certains postes du bilan et du compte de résultat, et les moyens qui permettent d'en assurer la comparaison sont indiqués à la rubrique "Faits caractéristiques".

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Néant.

AMORTISSEMENTS

Néant.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS ET EN-COURS

Néant.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

DETTES

Les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

OPÉRATIONS EN DEVISES

Néant.

FAITS CARACTÉRISTIQUES

Néant.

AA DEVELOPPEMENT
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Capital : 96.000 €
574, Chemin de la Croix de Fer – Parc du Peloux – 69400 - LIMAS
479.932.261 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE

RAPPORT DE LA GERANCE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, nous devons rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice clos le 31 décembre 2017 et soumettre à approbation les comptes annuels de cet exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents et renseignements s'y rapportant ont été communiqués ou mis à disposition, dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017

Le compte de résultat fait ressortir un chiffre d'affaires de 900 €, comme l'an passé.

Les charges d'exploitation ont été les suivantes :

	Montants (en €)	Exercice Précédent
- Autres achats et charges externes	3.791	2.895
- Impôts, taxes et assimilés	322	217
- Charges sociales	979	/

Le résultat d'exploitation, avant résultats financier, exceptionnel et impôt, s'élève à **(-) 4.192 €**, contre un montant de **(-) 2.212 €** au titre de l'exercice précédent.

Le résultat courant avant impôts ressort à **(+) 37.244 €** contre **(+) 50.769 €** en 2016.

	Montants (en €)	Exercice Précédent
- compte tenu :		
. de produits financiers	41.436	53.129
. de charges financières	/	147

L'exercice clos le 31 décembre 2017 se solde par un bénéfice net comptable de (+) 35.451 € contre un bénéfice de (+) 48.626 € pour l'exercice précédent, compte tenu de l'absence de produits exceptionnels et de charges exceptionnelles et d'un impôt sur les bénéfices de 1.793 € contre 2.143 € pour l'exercice précédent.

L'exercice clos le 31 décembre 2017 n'appelle pas de commentaires complémentaires.

II - PRESENTATION DES COMPTES ET METHODES D'EVALUATION

Les comptes annuels et le bilan qui vous sont présentés sont établis conformément aux dispositions légales et notamment les normes définies par le plan comptable général.

Aucun changement de méthodes n'est intervenu par rapport aux règles et méthodes de l'exercice précédent.

III - PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Nous n'avons pas rencontré de difficultés particulières au cours de cet exercice.

IV - ACTIVITES DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

Aucune dépense de cette nature n'a été engagée, au cours de l'exercice écoulé.

V - ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS POSTÉRIEUREMENT A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Aucun évènement important n'est à signaler.

VI - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2018 se déroule normalement et n'appelle pas de commentaires particuliers.

VII - PRISES DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES DANS DES SOCIETES AYANT LEUR SIEGE EN FRANCE OU PRISES DE CONTROLE DE TELLES SOCIETES

- Au 31 décembre 2017, la société détenait 99,80 % du capital de la Société E.C.T.I. dont le capital est de 40.000 € et le siège social est sis 574, Chemin de la Croix de Fer – Parc du Peloux à LIMAS (69400). Cette société a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 un chiffre d'affaires de 1.604.678 € et dégagé un bénéfice net comptable de (+) 58.889,16 €.

- Au 31 décembre 2017, la société détenait 99 % du capital de la Société SCI COPALATINE dont le capital est de 1.000 € et le siège social est sis 574, Chemin de la Croix de Fer – Parc du Peloux à LIMAS (69400). Cette société a réalisé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017 un chiffre d'affaires de 105.559 € et dégagé un bénéfice net comptable de (+) 12.758 €.

VIII - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017, qui s'élève à (+) 35.451 €, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes aux Associés	11.000,00 €
- Autres Réserves	24.451,00 €

Le dividende à répartir serait fixé à 1,146 € par action. Il serait mis en paiement, à compter du jour de l'assemblée.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2018, ce dividende fait l'objet, pour les personnes physiques, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu (acompte non libératoire, imputable sur l'impôt dû et, en cas d'excédent, restituable) et de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux.

Sont dispensés de l'acompte de 12,80 %, les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'année N-2 (RFR de 2016 pour les revenus perçus en 2018) du foyer fiscal de l'Associé est inférieur à 50.000 € pour une personne seule et 75.000 € pour un couple (mariés ou pacsés). La dispense doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Par ailleurs, les personnes physiques peuvent opter globalement pour le barème progressif. Les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (RCM) et s'ajoutent aux autres revenus. Il est alors appliqué, dans des cas bien précis et sous certaines conditions, à un abattement de 40 %, sur le montant des dividendes bruts.

En toute hypothèse, les contributions sociales devront être acquittées dans les délais prévus par les dispositions légales.

IX - DIVIDENDES VERSES AU TITRE DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Nous vous rappelons, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il a été procédé au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 Décembre 2017, aux distributions de dividendes suivantes :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par part
31 décembre 2014	11.520 €	1,20 €
31 décembre 2015	11.520 €	1,20 €
31 décembre 2016	11.520 €	1,20 €

X - INFORMATIONS SUR LES CHARGES NON FISCALEMENT DEDUCTIBLES
(DEPENSES SOMPTUAIRES)

Conformément aux dispositions fiscales et légales, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'Article 39-4 du Code Général des Impôts.

X - CONCLUSION

Les résolutions qui vous sont soumises et dont vous avez eu communication correspondent à nos propositions.

Nous espérons qu'elles recueilleront votre assentiment et que vous voudrez bien donner quitus à la Gérance de sa gestion pour cet exercice.

LA GERANCE.



*Copie certifiée conforme
à l'original*

AA DEVELOPPEMENT
Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique
Capital : 96.000 €
574, Chemin de la Croix de Fer – Parc du Peloux – 69400 - LIMAS
479.932.261 R.C.S. VILLEFRANCHE-TARARE

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE
31 DECEMBRE 2017

La Gérance propose à l'Associé Unique d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 qui s'élève à (+) 35.451 €, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes aux Associés	11.000,00 €
- Autres Réserves	24.451,00 €

Le dividende à répartir serait fixé à 1,146 € par action. Il est serait en paiement à compter du jour de l'Assemblée.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2018, ce dividende fait l'objet, pour les personnes physiques, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu (acompte non libératoire, imputable sur l'impôt dû et, en cas d'excédent, restituable) et de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux.

Sont dispensés de l'acompte de 12,80 %, les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'année N-2 (RFR de 2016 pour les revenus perçus en 2018) du foyer fiscal de l'Associé est inférieur à 50.000 € pour une personne seule et 75.000 € pour un couple (mariés ou pacsés). La dispense doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

Par ailleurs, les personnes physiques peuvent opter globalement pour le barème progressif. Les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (RCM) et s'ajoutent aux autres revenus. Il est alors appliqué, dans des cas bien précis et sous certaines conditions, à un abattement de 40 %, sur le montant des dividendes bruts.

En toute hypothèse, les contributions sociales devront être acquittées dans les délais prévus par les dispositions légales.

**RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017
VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 JUIN 2018**

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport de la Gérance, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 qui s'élève à (+) 35.451 €, de la façon suivante :

- Distribution de dividendes aux Associés	11.000,00 €
- Autres Réserves	24.451,00 €

Le dividende à répartir est fixé à 1,146 € par action. Il est mis en paiement à compter de ce jour.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur depuis le 1^{er} Janvier 2018, ce dividende fait l'objet, pour les personnes physiques, d'un prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 30 % composé de 12,80 % au titre de l'impôt sur le revenu (acompte non libératoire, imputable sur l'impôt dû et, en cas d'excédent, restituable) et de 17,20 % au titre des prélèvements sociaux. Sont dispensés de l'acompte de 12,80 %, les personnes physiques dont le revenu fiscal de référence de l'année N-2 (RFR de 2016 pour les revenus perçus en 2018) du foyer fiscal de l'Associé est inférieur à 50.000 € pour une personne seule et 75.000 € pour un couple (mariés ou pacsés). La dispense doit être demandée par le bénéficiaire, sous la forme d'une attestation sur l'honneur, auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement. Par ailleurs, les personnes physiques peuvent opter globalement pour le barème progressif. Les dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu dans la catégorie des revenus de capitaux mobiliers (RCM) et s'ajoutent aux autres revenus. Il est alors appliqué, dans des cas bien précis et sous certaines conditions, à un abattement de 40 %, sur le montant des dividendes bruts.

En toute hypothèse, les contributions sociales devront être acquittées dans les délais prévus par les dispositions légales.

Il est rappelé, conformément aux dispositions légales et réglementaires, qu'il a été procédé au titre des trois derniers exercices précédant l'exercice clos le 31 Décembre 2017, aux distributions de dividendes suivantes :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par part
31 décembre 2014	11.520 €	1,20 €
31 décembre 2015	11.520 €	1,20 €
31 décembre 2016	11.520 €	1,20 €

Certifié conforme,
Le 29 Juin 2018,
LA GERANCE.

